



Durée de validité de l'aprf

Par **Massilienne**, le **15/06/2010** à **23:55**

Bonjour, j'ai un APRF depuis le 2 février 2010, et depuis j'essai de trouver des solutions pour être régularisé. Pas facile! On m'a dit que si je trouvais une promesse d'embauche, je pourrais être régularisé par le travail. Ma question est, connaissez-vous des entreprises qui peuvent m'aider? Aussi je sais qu'un APRF a une durée de validité de un an. Après, que seront les démarches que je pourrais entreprendre s'il vous plaît? J pourrais faire ma demande de titre de séjour directement en préfecture? Sera-t-elle automatiquement validée sachant que je suis marié? N'y a t il pas un risque que je me rende en préfecture mm si je n ai pas de papiers? Merci de vos réponses. Cordialement